



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES
Service Urbanisme

EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 24 00011** du - 8 JUIL. 2024
Un permis de construire a été délivré à

Domicilié (e) SCI DE L'ORANGERIE
50 rue du Général de Gaulle
94510 LA QUEUE EN BRIE

En vue de la réalisation : Rénovation et Extension d'un immeuble de 4 logements et
construction d'un auvent.

Sur un terrain sis 6 passage de l'orangerie
Cadastré AP157

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le - 8 JUIL. 2024

Monsieur le Maire,

Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appariteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PC 94078 24 00011** du - 8 JUIL 2024 a été affichée en Mairie
du au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appariteur,